



Compte-rendu

Conseil municipal du lundi 25 octobre 2021 Séance n°5

Sur convocation du Conseil en date du 15 octobre 2021, le Conseil municipal de la ville de Le Louroux s'est réuni le 25 octobre 2021 à 20h00 dans la salle du Conseil municipal au 14 rue Nationale à Le Louroux, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Eric DENIAU, Maire.

Présents : 14

DENIAU Eric, BERGOUGNOUX Sébastien, VERSTIJNEN Cécile, USAL Gilbert, COLLET Carole, FIERVILLE Didier, BAZILLAIS Arnaud, BARREAU Emilie, KNEZEVIC Erwan, VANDER MOTTE Elisabeth, BOQUET Marie-Claude, FILLON Clément.

Arrivée en cours de séance : Sébastien BERGOUGNOUX (20h15)

Absent non excusé : CADU David

Procuration : REES Philippe pouvoir donné à VANDER MOTTE Elisabeth,
MAURY Magali pouvoir donné à DENIAU Eric

Monsieur Eric DENIAU ouvre la séance à 20h00 en procédant à l'appel des membres de l'assemblée. Il indique que le quorum est atteint.

Affaire n°1 : GRDF - Montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Il faut donc fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du Coefficient de Revalorisation à 1,27 par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

$$\{(PR = 0,035 \text{ €} \times L = 2\ 864 \text{ m}) + 100 \text{ €}\} \times CR = 1,27 = \underline{254 \text{ €}}$$

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Affaire n°2 : GRDF - Redevance pour l'Occupation Provisoire du Domaine Public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des Réseaux Publics de distribution de Gaz.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR = 0,35 \text{ €} \times L = 3\,090 \text{ m} \times CR = 1,09 \text{ €} = \underline{1\,179 \text{ €}}$$

Pour : 1.
Contre : 0
Abstention : 0

.../...

Affaire n°3 : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses.

Arrivée de M. Bergougnoux Sébastien.

Une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences faites par la comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des informations communiquées par le comptable.

1.193,55 € étant le minimum à provisionner, il est proposé d'inscrire 3.880 € et prendre une Décision Modificative permettant d'abonder le chapitre 68.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Affaire n°4 : DM2 : ouverture de crédits au chapitre 012.

Les mesures sanitaires à prendre liées au COVID-19 ont entraîné des heures supplémentaires en particulier à l'école en ce qui concerne l'entretien journalier des locaux.

Ces heures supplémentaires nécessitent d'abonder le chapitre 012 (charges de personnel) il est nécessaire d'établir une décision modificative de la manière suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap. 022 – compte 022 Dépenses imprévues	- 3.000 €uros			
Chap. 012 – compte 6411 Personnel titulaire		1.500 €uros		
Chap. 012 – compte 6413 Personnel non titulaire		1.500 €uros		

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Affaire n°5 : DM3 : ouverture de crédits au chapitre 68.

Se référer à l’Affaire n°3 : Constitution d’une provision comptable pour créances douteuses.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap. 011 – compte 6188 Autres frais divers	- 3.880 €uros			
Chap. 68 – compte 6817 Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		3.880 €uros		

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Affaire n°6 : DM4 : ouverture de crédits au chapitre 67.

Un titre au nom de "l'Etat" pour 3.505 € T202/2020 (P503) a fait doublon avec le T242/2020 (P503). Il convient donc d'annuler le titre 202 en ayant préalablement prévu des crédits budgétaires qui se décomposent de la manière suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap. 022 – compte 022 Dépenses imprévues	- 2.928,64 €uros			
Chap. 011 – compte 6188 Autres frais divers	- 576,36 €uros			
Chap. 67 – compte 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)		3.505,00 €uros		

Affaire n°7 : Occupation de la salle des fêtes pour activités commerciales.

Le conseil municipal décide d'appliquer un tarif d'occupation pour les personnes désireuses d'utiliser la salle des fêtes dans le but d'y exercer une activité commerciale.

Le tarif est arrêté à 12,50 € la séance avec obligation de faire le ménage après chaque passage.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00.

Le Maire

 Eric DENIAU